



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 81588

Texte de la question

En ce mois de décembre 2005, le peuple suisse a nettement désavoué ses autorités en acceptant un moratoire visant à interdire pendant cinq ans toute utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM). L'initiative sur les OGM, soumise à la double majorité du peuple et des cantons, a été approuvée par 55,7 % des votants et tous les cantons sans exceptions. Le texte sur les OGM, lancé par des milieux écologistes et de protection des consommateurs, était soutenu par un large éventail de parlementaires mais combattu par le gouvernement, le parlement, les partis bourgeois et les milieux scientifiques. Le moratoire interdit d'utiliser des OGM, mais leur utilisation serait toujours autorisée dans l'alimentation animale et dans la recherche, notamment dans le secteur pharmaceutique. Les importations d'aliments contenant des OGM ne sont en revanche pas concernées. Ce résultat, prévu par les sondages, reflète la méfiance croissante que rencontrent les OGM dans la population suisse. L'exemple suisse prouve sans conteste le malaise général ambiant causé par la question des OGM, et notamment en France. A ce sujet, la justice, via le jugement rendu par le tribunal correctionnel d'Orléans, vient pour la première fois de relaxer des faucheurs d'OGM, appliquant ainsi le principe de précaution qui figure dans la charte de l'environnement introduite l'an dernier dans la Constitution de la République par la volonté du chef de l'État. Il serait donc sage que cette décision fasse « jurisprudence » et qu'un véritable débat au Parlement sanctionné in fine par un référendum national comme chez nos voisins helvètes soit prévu pour que soit enfin statué sur la question des OGM dans notre pays sur la base de la seule volonté exprimée par les Français. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM). Les conclusions du récent rapport de la Mission d'information parlementaire sur les OGM ont permis au Gouvernement de finaliser le projet de loi de transposition des dernières directives européennes relatives aux OGM : directive 2001 /18/CE relative à la dissémination volontaire d'OGM dans l'environnement et directive 98/81 /CE modifiant la directive 90/219/CE relative à l'utilisation confinée de micro-organismes génétiquement modifiés. Ce projet de loi a été transmis au Conseil d'État et pourra donc ainsi être soumis prochainement au Parlement. La ministre veillera à ce que la réglementation relative aux OGM soit strictement appliquée et que l'information et la liberté de choix des consommateurs et des agriculteurs soient assurées.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81588

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11694

Réponse publiée le : 14 février 2006, page 1559